

Appel à initiatives 2023-2024

Soutien aux personnes en situation de précarité & Développement personnel

Le Centre Communal d'Action Sociale déploie son action dans de nombreux domaines, parmi lesquels :

- l'accueil et l'aide aux personnes en difficulté,
- l'accompagnement des vulnérabilités tout au long de la vie,
- le soutien financier aux associations œuvrant dans les domaines de compétence du CCAS afin d'améliorer les services rendus aux Colmariens.

Depuis deux ans, le CCAS propose un appel à initiatives qui vise à soutenir **un projet, une idée, un atelier, un petit plus...** pour favoriser le développement personnel de ces publics, en privilégiant la qualité du moment, le progrès personnel, l'attention à la personne et son inclusion dans la Cité.

Aujourd'hui, les administrateurs du CCAS proposent aux associations œuvrant auprès des publics en situation de précarité, **un appel à initiatives intitulé « Une voix pour mieux s'entendre »** : prendre, reprendre la parole pour mieux vivre ensemble (théâtre forum, théâtre d'improvisation, etc...), intégrer les publics par les arts, favoriser l'ancrage citoyen.

Le Conseil d'Administration a également souhaité maintenir un appel à projets **souple et ouvert** à d'autres propositions que les acteurs associatifs pourraient formuler. Dans tous les cas, il sera accordé une attention particulière aux projets dans lesquels les publics sont clairement identifiés, sont acteurs et bénéficiaires directs de l'action.

- **Calendrier :**

Date limite de dépôt des dossiers : **lundi 20 novembre 2023**

Audition des porteurs de projets disponibles : lundi 4 décembre 2023 - 17h / 19h

Présentation des projets au Conseil d'Administration du CCAS : **13 décembre 2023**

Les projets devront être réalisés au cours de l'année 2024.

- **Financement**

Les projets lauréats pourront bénéficier d'une aide financière plafonnée à 3 000 € par projet. Un projet interassociatif peut-être déposé avec un financement possible de 3 000 € à 6 000 € maximum. Les demandes d'investissement au titre de cet appel à initiatives ne seront pas retenues.

Contact

Fabienne FERREIRA HUSSER
Chargée du Pôle Associations du
CCAS
fabienne.ferreira@colmar.fr
03.89.20.68.21 (poste 1272)
Ligne directe : 03 68 09 03 92

Pour le Conseil d'Administration

Nathalie PRUNIER



Vice-Présidente du CCAS

A fournir en pièce jointe : Le dossier de candidature à déposer ou à transmettre par courrier au CCAS de Colmar.

VILLE DE COLMAR
Direction Générale
Centre Communal d'Action
Sociale
Hôtel de Ville
1 Place de la Mairie
B.P 50528
68021 Colmar Cedex



Appel à initiatives 2023-2024
Soutien aux personnes en situation
de précarité & Développement personnel

A remettre au plus tard
Le 20 novembre 2023

Fabienne FERREIRA HUSSER
CCAS : 03.89.20.68.21 Poste 1272
Ligne directe : 03 68 09 03 92
fabienne.ferreira@colmar.fr
ccas@colmar.fr

NOM de l'Association : _____

Titre de l'action : _____

I. Présentation de l'association

Adresse du siège social :

Adresse de la section de Colmar le cas échéant :

N° de téléphone :

E-mail :

Site Internet :

Affiliée à un groupe régional : OUI NON

Affiliée à une fédération nationale : OUI NON

Personne en charge du dossier (nom, prénom, fonction) :

.....

N° téléphone : Email :

N° d'enregistrement au Registre des Associations du Tribunal :

Date de fondation :

Numéro de code A. P. E. :

N° SIRET (obligatoire) :

Date de la dernière Assemblée Générale :

II. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? OUI NON

Si oui, merci de préciser : Type d'agrément(s) / attribué(s) par / en date du :

.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? OUI NON

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? OUI NON

III. Moyens humains

Nombre de bénévoles :		
Nombre de volontaires :		
Nombre total de salarié(e)s :		
dont nombre d'emplois aidés :		
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)		
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique		
Nombre d'adhérents : Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association		

Présentation de la structure et de ses activités principales (15 lignes maximum)

IV. Présentation détaillée de votre projet

Problématique(s), objectif(s), calendrier prévisionnel de l'action, public(s) ciblé(s), nombre de bénéficiaires participant activement au projet, nombre de salariés/bénévoles participant au projet, lieu(x) de réalisation du projet, partenaires opérationnels, impact(s), plus-value attendue pour le(s) public(s) bénéficiaire(s).

Coût global du projet :

Montant demandé :

Affectation du soutien financier :

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

EXERCICE DATE DE DEBUT : DATE DE FIN :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs		73- Dotations et produits de tarification	
Location		74- Subventions d'exploitation	
Entretien et réparation		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Assurance		-	
Documentation		Région(s):	
Divers		-	
		-	
		Département(s):	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s):	
Publicité, publication		CCAS de Colmar	
Déplacements, missions		-	
		Colmar Agglomération :	
Frais postaux et de télécommunication		Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
64- Charges de personnel		Aides privées (Fondation)	
Rémunération des personnels		Autres recettes (précisez)	
Charges sociales		75 - Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Cotisations	
		Dons, Mécénat	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67- Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

A, le

Cachet de l'Association

Les renseignements ressortant de la présente
demande sont certifiés exacts

LE PRESIDENT (signature)

Les données personnelles que vous nous communiquez dans ce dossier de subvention sont strictement confidentielles et destinées à étudier votre demande de financement déposée auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Colmar. Elles ne sont transmises à aucun tiers, ni à titre onéreux ni à titre gratuit, et restent sur le territoire de l'Union Européenne.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez des droits spécifiques suivants : d'accès (article 15 du RGPD), de rectification (article 16 du RGPD), d'effacement (article 17 du RGPD), de limitation du Traitement (article 18 du RGPD), d'opposition (article 21 et 22 du RGPD), directives post-mortem (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

V. Annexes

Documents à joindre obligatoirement en annexe du dossier (si ceux-ci n'ont pas été déjà transmis au CCAS en 2023)

Pour une première demande et lors de chaque modification :

1. Les statuts
2. Le récépissé de déclaration au greffe du Tribunal d'Instance ou de la Préfecture
3. La liste des membres du Conseil d'Administration
4. La liste des membres du Bureau et leurs fonctions respectives.

Pour chaque demande de soutien financier (si les documents n'ont pas été déjà transmis au CCAS en 2023) :

1. Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
2. Le dernier rapport d'activité du dernier exercice clos approuvé (celui de la section de Colmar, si l'association a un rayon d'action allant au-delà de la Ville de Colmar)
3. les documents comptables (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos, approuvés par le Conseil d'Administration ou par l'Assemblée Générale et certifiés conformes par le Président. Pour les associations ayant des comptes consolidés au niveau national, régional ou départemental, il convient de fournir en sus la partie locale (section de Colmar)
4. Le rapport moral et financier du dernier exercice clos approuvé
5. Le rapport du commissaire aux comptes si le montant global des subventions publiques est supérieur ou égal à 150 000 €
6. Le budget prévisionnel de l'association
7. **Un relevé d'identité bancaire** de l'association (et celui de la section de Colmar),

A défaut d'être présentés pour une année civile, ces documents doivent obligatoirement correspondre à une période de 12 mois.